



## Guide pratique Déclinaison locale de la Charte Entreprises & Quartiers

*Destinataires : préfets*

*Version 1 – Juin 2016*

**Le présent guide propose une méthodologie de déclinaison et d'animation locales de la Charte Entreprises & Quartiers.**

**Il a été conçu par le CGET et les réseaux CREPI, FACE, IMS-Entreprendre pour la cité en s'appuyant sur les remontées d'expériences des premiers territoires engagés.**

La Charte Entreprises & Quartiers a été lancée en juin 2013. Elle compte à ce jour 61 entreprises signataires à l'échelon national, et plusieurs centaines de PME au niveau local, dans des démarches initiées par les préfets dans plus de 40 départements.

La démarche constitue un outil pertinent de mobilisation du monde économique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

En signant la Charte, les entreprises manifestent leur volonté de travailler en réseau pour accompagner le développement économique et social des quartiers populaires, en s'appuyant notamment sur le savoir-faire des associations ou fondations d'entreprises spécialisées (IMS-Entreprendre pour la Cité, FACE, CREPI...).

**Les entreprises adhérentes au niveau national signent avec le ministre des conventions d'application individuelles** qui déterminent les actions concrètes qu'elles s'engagent à conduire sur tout ou partie des domaines suivants : éducation et orientation scolaire ; emploi, insertion et formation ; développement économique ; service de proximité et accessibilité aux produits et services de l'entreprise ; soutien aux initiatives locales et mécénat de solidarité.

Des indicateurs et objectifs sont fixés pour chaque action. Des bilans annuels sont réalisés sur cette base.

**L'Etat s'engage en retour à faciliter et collaborer à la mise en œuvre des actions**, notamment en mobilisant ses différents services, en valorisant ces actions, et en mettant à disposition l'outil de géo-référencement qui permet d'identifier les habitants des quartiers.

**Une quinzaine partenaires associés** (réseaux associatifs spécialisés, universités...) ont rejoint la dynamique. Ces partenaires interviennent souvent dans la mise en œuvre des actions.

## 1. Le portage politique de la démarche

Pour être efficace, la démarche de déclinaison locale doit être portée clairement par le préfet ou un membre du corps préfectoral.

La désignation d'un chef de projet dédié (délégué du préfet ou cadre d'un autre service de l'Etat) permet de faire vivre la dynamique au quotidien et dans la durée, en faisant le lien avec les différents acteurs de l'Etat, des entreprises et des collectivités territoriales, en particulier les intercommunalités signataires des contrats de ville.

La déclinaison territoriale de la Charte E&Q doit s'articuler, autant que possible, avec les instances de pilotage, d'animation et de suivi du pilier développement économique et emploi de la politique de la ville préconisées par la circulaire du 21 janvier 2016, et les réunions du service public de l'emploi de proximité, SPED et du SPER. Associer les entreprises et leurs réseaux à la mise en œuvre des contrats de villes est une manière de mutualiser les ressources et les efforts au profit de la mise en œuvre de la politique de la ville.

## 2. La mobilisation des services de l'Etat et des collectivités

Il est important d'associer à la démarche les services et agences de l'Etat les plus concernés par les thématiques portées par la charte, en particulier les DIRECCTE, les DASEN et les DDCCS compte tenu des thématiques principales des actions de la Charte.

Il est également souhaitable d'associer les intercommunalités signataires des contrats de ville à la démarche.

## 3. La mobilisation des entreprises

### Quelles entreprises ?

L'intérêt de la déclinaison locale est d'associer, en plus des implantations des entreprises signataires de la Charte nationale, des entreprises locales de toutes tailles, mais aussi des organisations consulaires ou professionnelles, voire d'autres partenaires locaux susceptibles de s'impliquer aux côtés des entreprises (réseau de la création, Epide, E2C...).

Cela peut être l'occasion d'une large mobilisation du monde économique au profit des quartiers. Il est néanmoins important de veiller à ce qu'il y ait bien un socle consistant d'entreprises impliquées directement.

### Comment ?

- Pour mobiliser les entreprises nationales signataires, il est recommandé de prendre contact avec leurs correspondants nationaux qui sont les mieux à même d'identifier et de sensibiliser les bons interlocuteurs dans chaque territoire, compte tenu de la diversité d'organisation des entreprises. Cette manière est, d'expérience, la plus rapide et la plus efficace.

Les conventions des entreprises signataires ainsi que les coordonnées de leur correspondant national sont accessibles sur : <https://drive.google.com/drive/folders/0BwKskek-XSBTQ3JDsnFDUnBrX2s>

- Pour mobiliser les PME du territoire, plusieurs canaux peuvent être utilisés :
  - Solliciter les réseaux IMS entreprendre pour la cité, CREPI et FACE, signataires de la charte nationale, lorsqu'ils sont présents sur le territoire. Ces réseaux, notamment CREPI et FACE regroupent des PME a priori sensibilisées à ces questions.
  - Solliciter les organisations interprofessionnelles (Medef, CGPME) ou professionnelles et consulaires.

#### 4. Les modalités d'animation

L'animation est essentielle pour engager et accompagner une dynamique territoriale efficace et inscrite dans la durée. Il ne s'agit de faire un « coup médiatique » mais d'engager un processus continu d'implication des entreprises et de partenariat avec l'Etat pour les quartiers.

Aussi, à l'instar de ce qui fonctionne au plan national, il est pertinent de mettre en place, sous l'autorité du préfet, un comité de pilotage ou un comité d'animation et de suivi composé des entreprises signataires et leurs réseaux, des services de l'Etat et des collectivités concernés et, le cas échéant, d'autres organismes (consulaires, réseaux de la création d'entreprises, de l'emploi/insertion, universités...).

Les réseaux CREPI, FACE et IMS-Entreprendre pour la Cité, selon leurs implantations, peuvent se voir déléguer toute ou partie de cette animation, notamment pour la prospection d'entreprises et l'élaboration de conventions spécifiques (co-animation recommandée lorsque les réseaux sont présents conjointement). Les réseaux peuvent le cas échéant bénéficier pour cette mission d'un financement au titre des crédits déconcentrés du programme 147 « Politique de la ville », ou encore bénéficier d'un contrat aidé ou d'un service civique dédié.

*Exemple : L'animation de la Charte E&Q dans les Alpes-Maritimes ou sur le Territoire de Belfort illustre les principales étapes :*



#### 5. Les modalités de conventionnement

En fonction du contexte local, à l'initiative du préfet, deux modalités de mise en œuvre de la charte sont observées :

- Signature de la charte nationale ou d'une adaptation locale par les entreprises et autres partenaires, le plus souvent complétée, au cours d'une même séance ou ultérieurement, par la signature de conventions d'application par entreprise.

- Signature directe de conventions avec chaque entreprise et partenaires sans signature de la Charte nationale.

Les conventions reprennent tout ou partie des 5 domaines d'intervention de la Charte.

Au-delà des engagements et objectifs généraux, elles doivent comprendre des indicateurs d'objectifs et de résultats pour chaque action.

## 6. Le suivi et la valorisation des engagements

Il est recommandé de réunir les acteurs mobilisés au moins deux fois par an et de veiller à ce que les entreprises rendent compte annuellement des engagements pris dans leur convention.

Les entreprises signataires peuvent demander au CGET une licence d'utilisation de l'application WSA qui permet d'identifier la localisation en QPV d'un bénéficiaire ou du lieu de mise en œuvre d'une action.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des déclinaisons territoriales, les entreprises peuvent être aidées par les réseaux qui sont mandatés pour l'animation, si cette modalité a été prévue.

Le bilan de la démarche territoriale permet de valoriser les engagements des entreprises et de rendre compte des actions mises en place au service des habitants des quartiers prioritaires.

### Contacts nationaux utiles

#### CGET

- Animateur principal : Thierry du BOUETIEZ, conseiller spécial du Commissaire général à l'égalité des territoires – thierry.dubouetiez@cget.gouv.fr - 01 85 58 62 13
- Mathilde RONDEAU, dév. économique et emploi – mathilde.rondeau@cget.gouv.fr – 01-85-58-60-76
- Laure CARDINAL, évaluation – laure.cardinal@cget.gouv.fr – 01 85 58 62 45

**IMS – Entreprendre pour la Cité** : réseau d'entreprises engagé dans les démarches de responsabilité sociale. Le réseau assure le secrétariat général de la Charte et contribue à l'animation nationale.

- Laureen PLANCHON, chargée de projets : planchon@imsentreprendre.com – 07 76 96 41 05

**CREPI (Clubs régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion)** : 16 CREPI réunissant des entreprises qui agissent en faveur de l'insertion professionnelle des publics en difficulté

- Florence EMANUELLI, déléguée nationale : florence.emanueli@crepi.org – 06 69 24 27 03

**FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion)** : fondation nationale et réseau de 72 clubs locaux (5 250 entreprises) agissant sur des thématiques telles que l'accès à l'emploi et aux formations professionnalisantes, la citoyenneté et l'intégration, l'éducation et l'orientation.

- Frédérique LE MONNIER, directrice des opérations Territoires : f.lemonnier@fondationface.org – 06 86 80 92 33
- Emilie JURAVER, chargée de projets, e.juraver@fondationface.org – 01 49 22 53 32

## Annexes

### 1. Ressources documentaires

La plateforme d'échanges d'information Charte Entreprises & Quartiers : <https://drive.google.com/drive/folders/0BwKskek-XSBTQ3JDSnFDUnBrX2s>

- La liste actualisée des signataires nationaux de la Charte et leurs conventions
- La liste actualisée des correspondants nationaux de la Charte pour chaque entreprise ;
- Des comptes rendus des comités d'animation et des groupes de travail thématiques (emploi, éducation, développement économique) ;
- Une revue de presse mensuelle Entreprises & Quartiers ;
- Des informations actualisées sur les dynamiques locales de la Charte ;
- Des documents de présentation de la Charte Entreprises & Quartiers, etc.

**Des publications : guides pratiques issus des groupes de travail à destination des entreprises**

- **Emploi : Guide « Comment les entreprises peuvent-elles favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers ?**

Objectif : mettre en place des politiques pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers.

Contenu : état des lieux non exhaustif des initiatives mises en place par les entreprises ; identification des méthodologies types et facteurs clés de succès ; préconisations pour essayer les pratiques et maximiser leur impact.

Supports disponibles sur la plateforme : guide et synthèse avec des focus sur 3 initiatives.

- **Education : Kit méthodologique « optimiser son accueil en stage des élèves de 3<sup>ème</sup> »**

Objectif : mettre en place les conditions optimales et durables d'accueil en stage d'élèves de 3<sup>e</sup> en vue de favoriser l'égalité des chances dans l'éducation

Contenu : enjeux et objectifs, cadre législatif, lignes directrices d'une démarche structurée, bonnes pratiques...

Supports disponibles sur la plateforme : kit

- **Clauses d'insertion**

Objectif : faire de la clause un outil qualitatif pour l'insertion professionnelle des personnes

Contenu : analyse et recommandations

Supports disponibles sur la plateforme : synthèse

### 2. Exemples d'actions

Domaines d'intervention et exemples de réalisations sur lesquels s'appuyer pour mobiliser et rencontrer les entreprises.

Les trois réseaux impliqués dans l'animation et les partenaires associés peuvent apporter leur appui.

#### 1/ L'éducation et l'orientation scolaire

- Interventions en direction des élèves, des enseignants et des parents d'élèves pour faire connaître l'entreprise, le monde économique et les métiers
- Accueil, accompagnement, tutorat de collégiens, lycéens ou étudiants

Exemples :

- SFR : partenariat avec un lycée sur 3 ans (découverte professionnelle, puis visite d'entreprise et accueil en stage)
- Stages interentreprises pour les élèves de troisième

## **2/ L'emploi, l'insertion et la formation**

- Accompagnement vers l'emploi : participation à des projets en lien avec les structures locales de l'emploi et de l'insertion, parrainage de demandeurs d'emplois...
- Développement des contrats en alternance, montage d'opérations spécifiques pour permettre l'accès des jeunes les plus en difficulté à ces contrats.
- Partenariat avec les structures de l'insertion par l'activité économique : mise à disposition de compétences, politiques d'achats, mécénat...
- Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.
- Sensibilisation et formation des managers et collaborateurs de l'entreprise à la lutte contre les discriminations envers les publics issus des quartiers.

Exemples :

- Safran : dispositif d'alternance partagée
- SNCF : objectif de 20 % d'habitants des quartiers dans les recrutements
- Préfecture de Seine-Saint-Denis : mise en place d'immersions en entreprises (PMSMP) avec 25 entreprises au profit de jeunes en Garantie Jeunes.
- Schneider Electric, en partenariat avec d'autres entreprises : programme « 100 chances 100 emplois »

## **3/ Le développement économique**

- Soutien au développement économique local (appui aux TPE/PME locales, notamment du secteur de l'ESS, via par exemple les politiques d'achat).
- Soutien à la création et au développement d'entreprises, via la mise à disposition de compétences, le parrainage de créateurs, la participation au financement.

Exemples :

- Création de nouvelles activités économiques, avec l'appui des grandes d'entreprises (Mac Cain/Bon et Bien ; TF1/Nouvelle cour...).
- BNP Paribas : soutien à l'ADIE (financement+bénévolat de compétences).

## **4/ Les services de proximité, l'accessibilité aux produits et les services de l'entreprise**

- Adaptation des produits et services, de leurs modes de diffusion et de leurs prix à la situation particulière de certains quartiers, expérimentations, innovations...
- Dispositifs de médiation, prévention de la délinquance...

Exemples :

- Keolis : PIMMS (points d'information et de médiation multiservices), club des incivilités

### 5/ Le soutien aux initiatives locales, le mécénat de solidarité

- Appui technique et financier aux associations intervenant au profit des habitants des quartiers, directement ou via les fondations d'entreprises dédiées.
- Mécénat de compétences au profit d'associations

Exemple :

- Appel à projet commun des fondations Vinci et PSA pour le soutien aux initiatives en matière de mobilité inclusive

### 3. Liste de partenaires associés

Le statut de « partenaires associés » a été créé dans le but de renforcer la coopération entre les entreprises signataires et les acteurs du développement économique et social. La Caisse des dépôts et consignations est également partenaire associé de la Charte.

Ces partenaires interviennent souvent dans la mise en œuvre d'engagements pris par les entreprises.

#### Acteurs du soutien à l'entrepreneuriat (information, accompagnement, financement)

- **Agence France Entrepreneur**
- **Adie**
- **BGE**
- **France Active**
- **Initiative France**
- **Planet Adam**

#### Acteurs du soutien au développement des entreprises des quartiers

- **Adiva** (Agence pour la Diversité Entrepreneuriale) : mise en relation commerciale entre de grandes entreprises et des PME des quartiers
- **IMPACT Partenaires** : fonds d'investissement ciblant des entreprises à potentiel économique et ayant un impact social, en particulier dans les quartiers

#### Acteurs du soutien à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté

- **EPIDE** (établissement public d'insertion dans l'emploi) : 18 centres sur le territoire
- **Ecoles de la deuxième chance**

#### Acteurs du soutien à la réussite éducative et à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

- **Le Réseau** : découverte du monde professionnel et des métiers pour les élèves du secondaire
- **100 000 Entrepreneurs** : transmettre l'envie d'entreprendre aux jeunes de 13 à 25 ans en organisant des témoignages de chefs dans les établissements scolaires.
- **Entreprendre pour apprendre** : développer les compétences entrepreneuriales des jeunes de 8 à 25 ans en déployant des programmes pédagogiques dans les établissements.
- **Passeport Avenir** : tutorat de jeunes étudiants jusqu'à leur insertion professionnelle
- **NQT** : parrainage de jeunes diplômés Bac+3 à +5 en recherche d'emploi
- **Mozaïk RH** : cabinet de recrutement spécialisé dans la promotion de la diversité

### Acteurs du soutien à l'accès aux services de proximité

- **PIMMS** (Point Information Médiation Multiservices) : 66 lieux de proximité et de solidarité, au sein desquels les agents médiateurs, professionnels du lien social, aident les citoyens pour un meilleur accès aux services publics.
- **Voisin Malin** : association qui offre aux acteurs locaux (collectivités, bailleurs...) les services des habitants des quartiers populaires qu'elle emploie et forme